



COMITE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

DU 23 janvier 2018

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas de Calais s'est réuni le 23 janvier 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras, en présence de la présidente Madame Degond Marie-Odile, de la déléguée Madame Gaudrillet Béatrice et des secrétaires départementales Madame Bayart Marie Bernadette et Madame Navarette Véronique.

Avant l'ouverture du CDAS, la commerciale de la société grain de sable qui organise l'arbre de Noël 2018, nous propose le spectacle « tour du monde en 80 jours » à la place de « christmas show ». C'est un nouveau spectacle dont le budget est plus important mais comme c'est pour l'anniversaire de la société, et que ce prestataire travaille avec la délégation depuis 20 ans, le budget est le même qu'un spectacle normal.

C'est une offre intéressante mais nous n'avons pas plus d'informations, ni de visuel. Nous allons devoir nous positionner avant la fin de la semaine.

Madame Degond a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du CDAS du 27 avril 2017,
- Approbation du procès verbal du CDAS du 12 septembre 2017,
- présentation de la cartographie des restaurants,
- restitution des audits 2017 de la DDFIP 62 sur la restauration,
- restitution des analyses sur la restauration à Bruay, Ecuire, Lillers et Saint Pol sur Ternoise,
- Points techniques : travaux, matériel, logiciel de caisse,
- résultat de l'enquête sociale sur la partie restauration,
- questions diverses

Liminaire

L'union UNSA-CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

L'alliance UNSA-CFTC vous souhaite une très bonne année 2018.

Nous voilà réunit pour le premier CDAS de l'année dont le principal ordre du jour porte sur la restauration collective, point très sensible, alors qu'un schéma directeur régional est en cours de révision afin de revoir entièrement l'offre des restaurants administratifs et inter-administratifs.

L'alliance UNSA-CFTC déplore encore une fois le manque d'informations par l'absence de documents de travail, en amont, afin de préparer au mieux cette séance.

Compte tenu du groupe de travail du 28 juin 2017, le même constat est fait pour toutes les associations de restaurants : il est de plus en plus difficile de faire face à sa gestion par manque de moyens, et personnels et financiers (érosion des crédits). La gestion d'une association par restaurant par site devient très compliquée et par les agents eux-mêmes, c'est une hérésie ! Non

pas que les agents ne veulent pas, mais ils peuvent de moins en moins s'impliquer suite aux restructurations et aux baisses d'effectifs ! On ne doute pas que cette gestion soit de très bonne qualité, il est donc important de féliciter toutes les équipes qui y participent et il est important de continuer à les soutenir et les encourager.

Il est vrai que la gestion de la restauration par une association est plus simple pour la direction. Pourtant, la création d'une association au niveau DDFIP serait aussi plus simple pour les agents : un marché unique avec un prestataire unique, un coût unique plus juste pour les agents d'un site à un autre, moins d'interlocuteurs pour percevoir les subventions plus rapidement, le recours au circuit de distribution court ou le recours au bio pour une meilleure qualité des repas, bref une gestion commune.

Il est urgent d'améliorer notre offre de restauration afin de redonner l'envie aux agents de revenir à un lieu de restauration convivial, chaleureux. Ainsi, il ne faut pas oublier que la restauration doit d'une part, permettre l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles par la proximité, à un tarif avantageux et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion.

Enfin, une question s'impose, si notre offre de restauration s'actualise, est ce pour anticiper la fermeture d'association ?

Les agents ont besoin de réponses claires et précises et de prises de décisions à l'issue des divers groupes de travail.

Nous vous remercions de votre attention. »

Approbation du procès verbal du CDAS du 27 avril 2017 et du 12 septembre 2017

Les 2 procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité

présentation de la cartographie des restaurants

M Philippe Royer présente, sous la forme d'un diaporama, un diagnostic sur la cartographie des restaurants.

Celui-ci est établi à partir de la note du Secrétariat Général du 17 mai 2017 sur 4 points :

- la gestion,
- le fonctionnement,
- les tarifs,
- le personnel.

Ce diagnostic est une des composantes de la qualité de vie au travail.

Au niveau national, il existe 281 restaurants administratifs (30 sont gérés directement par l'AGRAF (Paris et périphérie)), dont la fréquentation est faible avec des problèmes financiers et de fonctionnement.

Le choix de fonctionner en association est issu de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13/07/83.

Le Secrétariat Général prend en charge l'achat de matériels neufs et la DDFIP en assure l'entretien et la réparation via une convention tripartite.

Les associations fonctionnent avec

- des participations directes via la subvention interministérielle, l'aide au petite structure versées par le Secrétariat Général, et via des frais fixes de personnels assurés par la DDFIP.
- des participations indirectes comme les travaux et l'achat de matériels.
- des crédits d'heures.

Les tarifs sont fixés par les associations et non par la direction.

Le personnel est fourni par le prestataire depuis la disparition des agents Berkami.

Pour que le personnel soit fourni par la direction, il faut au moins 60 rationnaires (dgfip) par jour pour un agent temps plein. Nous en sommes loin dans le département.

restitution des audits 2017 de la DDFIP 62 sur la restauration

3 audits ont eu lieu en 2017 avec une appréciation globalement favorable sur la situation comptable.

Cependant, certains statuts sont à revoir car trop anciens, la concurrence entre les divers prestataires pas suffisante, les frais de personnels restent élevés.

restitution des analyses sur la restauration à Bruay, Ecuire, Lillers et Saint Pol sur Ternoise

Il ressort de cette restitution, le même constat dans la difficulté par les bénévoles des associations de gérer un restaurant administratif.

Si un restaurant viendrait à fermer, tous les agents pourraient bénéficier des titres restaurants et la mise en place d'un coin repas, à la seule condition que d'autres solutions comme une convention ne soient pas possibles.

Sur le site de Bruay et Lillers qui reçoit des stagiaires, une solution doit être apportée afin de simplifier leur gestion au moment des périodes de stage.

Un groupe de travail sera organiser afin de revoir les règles des marchés publics, qui est un soucis pour les présidents d'association.

Sur Ulysse 62, dans le cadre de ALD2, un rappel sera fait via le témoignage d'un président d'une association, sur les règles liées à la restauration administrative.

Se pose le problème des terminaux de carte bleue car l'abonnement est à la charge de la Direction et l'appareil et les frais bancaires à la charge des associations. C'est trop lourd à supporter pour que les associations les mettent en place.

Les associations vont aussi être dans l'obligation de passer à la facturation dématérialisée d'ici 2020, un accompagnement serait utile.

Points techniques : travaux, matériel, logiciel de caisse

La mise à jour des logiciels de caisse sont en cours de réalisation.

C'est fait à Arras et à Béthune, le coût est pris en charge par la Direction.

Questions diverses

1) coins repas :

Le sujet n'a pas été abordé lors de ce CDAS car une opération sur ce thème sera mis en place. Peut on avoir une liste du matériel autorisé dans les coins repas notamment pour les douaniers pour qu'ils sachent ce qu'ils peuvent réclamer au moment du renouvellement du matériel ?

2) salon CE du 20 et 21 février :

L'accord de la Direction avait été donnée afin que les OS accompagnent les membres de la délégation de l'action sociale du 62 pour y participer.

Quel jour est choisi, qui vient ?

Une personne par OS peut accompagner.

La date du 21 février est privilégiée (CDAS le 22).

Le salon se tient à Lille et l'entrée est gratuite.

3) divers info :

L'ALPAF a conclu une convention avec le crédit social fonctionnaire pour tous ses prêts.

L'information va être diffusée via la messagerie.

Le CESU 6- 11 ans est peu utilisé dans le Pas De Calais (11%). Soit les enfants ne vont pas à la

garderie, soit le prestataire ne prend pas les CESU.

Le budget CALL 2018 est fixé à 94 929€, c'est 911 € de moins qu'en 2017.

La subvention interministérielle est fixée à 1,24 €.

L'harmonisation tarifaire est fixé à 5,65 €

Les chèques cadeaux « arbre de Noël » pour 2018 seront dématérialisés. Les délégations n'ont plus le droit de détenir des valeurs dans leur service.

Il en est de même pour le projet des « coupons sports ». Or, ACTOBI, le prestataire peut effectuer la distribution des valeurs.

En l'absence d'autres questions, Madame Degond a levé la séance.

Encore une fois, ce CDAS spécifique sur la restauration n'a pas répondu à toutes les questions sur les problèmes de gestion des restaurants administratifs. On reste sur des constats, les vraies solutions ne sont pas apportées.

Les présidents d'association présents à ce comité sont repartis avec leurs problèmes.

Le seul point positif est que la Direction a enfin conscience des véritables soucis qu'ont les bénévoles à accomplir leur gestion mais qu'apporte elle pour les soulager?